Fiche de procédure

Informations de base CNS - Procédure de consultation Règlement Euro: protection contre le faux monnayage pour les pays ayant ou n'ayant pas adopté l'euro Modification 2007/0192A(CNS) Modification 2007/0192B(CNS) Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/0208(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification 2007/0192A(CNS) Modification 2007/0192B(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308; Traité CE (après Amsterdam) EC 123
Etape de la procédure	Procédure terminée